Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200084069-20251218-20251289-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
11/12/2025
Affichée le 11/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
19/12/2025

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, Mme NAWOJ Elisabeth, M. QUERRY Christophe, Mme GOBE Ghislaine, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme BERTHEL Marlène, Mme BROSSAY Aurélie, M. CHEVALIER Yohann, M. LEGAVRE Jean- Luc, M. HURAUX Alexandre, M. JUHEL Arnaud.

Absents excusés **:**
M. GERVIS Philippe, Mme LENDORMY Clémence, M. PONTAIS Jean-Philippe, Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

M. CHEVALIER Yohann a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 18

2025.12.89) DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande a été faite au SIRS de St Marc le Blanc, Le Tiercent pour un renouvellement de la mise à disposition de Mme MAHE Gwénaëlle, Adjoint technique au SIRS, afin d'effectuer l'entretien des locaux de la commune (mairie, salles communales) à compter du 1er janvier 2026 pour un temps de travail de 5 heures hebdomadaire et ce pour une durée de 1 an.
Le SIRS a accepté cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Entérine cette demande de mise à disposition de personnel du SIRS pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2026 pour un temps de travail de 5 heures hebdomadaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200084069-20251218-20251289-DE

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants (convention, arrêté etc).

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 19 décembre 2025

Le Maire :

O. GAIGNE